

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10 + 2 pouvoirs

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN, Adeline CORRIGNAN (arrivée à 19h45

Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Erwan GRUX, Jean-François VOGEL, Philippe DAVID.

Excusée :

Philippe LOUIS-DREYFUS donne procuration à Pascal LIEUVE
Flore MOKHNACHI donne procuration à Erwan GRUX

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

16 – Subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir un montant global de participation communale au titre des subventions à verser en 2025 aux associations Millançaises.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au conseil que cette enveloppe financière de 6 500 € prévue au budget primitif 2025 soit attribuée à la demande de chaque associations Millançaises et selon ses besoins réels et avérés.

Par ailleurs, il précise que Millan'Cyclisme a demandé une subvention pour l'organisation du 6^{ème} grand prix de la Sologne des Étangs prévu le 3 mai 2025, à hauteur de 0,50 € par habitant, soit 380 €.

De plus, une demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club pour la rénovation du Club House, 1 500 € a été décidé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

DÉCIDE

Article 1 – De fixer le montant global de participation communale aux associations Millançaises au titre de l'année 2025 à 6 500€, dont l'attribution de la somme de 380 € à Millan'Cyclisme et 1 500 € au Tennis Club Sologne des Étangs.

Article 2 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à l'adjoint au Maire délégué aux affaires sociales, notamment en charge de la coordination des associations, M. Erwan GRUX, pour étudier les demandes reçues des associations Millançaises afin d'attribuer librement un montant de subvention dans la limite du montant fixé ci-dessus à l'article 1.

Article 3 – Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Votants : 12 Pour : 10 + 2 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON



Le secrétaire de séance
Pascal LIEUVE

